

GUIDE D'INSTALLATION STRATIFIÉ À CORE RIGIDE

OUTILS ET MATÉRIAUX

| | |
|---|---|
| Pare-vapeur (0,15 mm/6 mil) (au besoin) | Cales d'espacement de 10 mm (3/8 po) |
| Mouleurs de transition (au besoin) | Ruban adhésif résistant à l'humidité de 51 mm (2 po) |
| Ruban à mesurer | Calfeutrage 100 % silicone |
| Équerre de charpentier | Maillet en caoutchouc |
| Couteau tout usage | Bloc de frappe |
| Lunettes de protection | Scie égoïne ou scie à jambage (lame à fine denture) |
| Crayon/marqueur | Scie électrique (parmi les suivantes) : banc de scie, scie à onglet, scie circulaire ou scie sauteuse |
| Cordeau traceur (à craie) | |
| Masque antipoussière (approuvé NIOSH) | |

REMARQUE : Pendant l'installation, vous devez porter des gants et des lunettes de protection en tout temps.

PRÉPARATION

Acclimatation : Les couvre-planchers stratifiés à core rigide imperméable Golden Select doivent s'acclimater aux conditions de votre maison avant d'être installés. Pour ce faire, commencez par empiler les boîtes non ouvertes de façon transversale dans la pièce où le plancher sera installé, loin des murs extérieurs et des appareils de chauffage ou de climatisation, et laissez-les reposer durant 48 heures. L'installation doit se faire à une température d'au moins 18 °C (64 °F). Le taux d'humidité relative idéal se situe entre 40 % et 70 %.

Espace : Sous l'effet des changements de l'humidité relative, les couvre-planchers stratifiés à core rigide imperméable Golden Select prennent de l'expansion ou se contractent. Par conséquent, prévoyez un jeu de 10 mm (3/8 po) autour de la pièce (par rapport au mur) et autour des objets fixes. À noter qu'il faut plutôt prévoir un jeu de 15 mm (5/8 po) pour les pièces dépassant 7,6 m (25 pi). Une fois le plancher installé, l'espacement sera recouvert par les plinthes ou les quarts-de-rond.

Dimensions maximales de la pièce : Les couvre-planchers stratifiés à core rigide imperméable Golden Select peuvent être installés dans une pièce dont les dimensions maximales sont les suivantes : 12 m (40 pi lin.) de longueur ou 12 m (40 pi lin.) de largeur. Pour les pièces excédant 12 m (40 pi lin.) en longueur ou en largeur, l'installation des planchers stratifiés requiert des mouleurs en T. Utilisez des mouleurs en T pour les pièces excédant 12 m (40 pi lin.) en longueur ou en largeur ainsi que pour toutes les entrées de porte.

PRÉPARATION DU SOUS-PLANCHER

A. Préparation et mesures de précaution générales

- Avant de procéder à l'installation, vérifiez que le sous-plancher est propre, exempt de saletés et de débris et en bon état.
- Les tapis ne constituent pas une sous-couche appropriée pour les couvre-planchers stratifiés à core rigide imperméable. Par conséquent, tous les tapis et moquettes, thibaudes et sous-tapis (ainsi que leurs fixations) doivent être retirés avant l'installation.
- Les écarts dans la planéité du sous-plancher ne doivent pas excéder 2 mm par mètre (1/16 po pour 3 pi).
- Pour assurer une circulation adéquate de la chaleur, vous devez prévoir un espace d'au moins 12,5 mm (1/2 po) entre la surface du plancher et le bas des plinthes chauffantes électriques.
- Les installations sur des sous-planchers munis d'un système de chauffage par rayonnement sont acceptables si les câbles du système sont intégrés à la couche de béton ou de sous-plancher.

Consultez le fabricant du système de chauffage avant d'installer le couvre-plancher stratifié à core rigide imperméable au-dessus d'un système de chauffage par rayonnement afin de vérifier que le modèle est compatible avec un plancher stratifié à core rigide imperméable. Assurez-vous d'observer les précautions suivantes :

- Il est recommandé de maintenir la température entre 18 °C et 22 °C (65 ° et 72 °F).
- La température ne doit jamais dépasser 27 °C (80 °F).
- Les systèmes de chauffage par rayonnement doivent fonctionner pendant au moins trois semaines avant l'installation du couvre-plancher.
- De légers écarts pourraient apparaître entre les lattes d'un plancher stratifié à core rigide imperméable installé sur un système de chauffage à rayonnement. Cela n'est pas couvert par la garantie.

B. Béton

Le sous-plancher en béton doit être complètement durci et avoir séché pendant au moins 60 jours avant l'installation. Évaluez l'humidité du sous-plancher en béton avant d'entreprendre l'installation. Pour une installation sur le béton, utilisez un pare-vapeur en polyéthylène d'au moins 0,15 mm (6 mil) d'épaisseur. Les bords du pare-vapeur doivent se chevaucher de 20 cm (8 po) et leurs jonctions doivent être raccordées avec de l'adhésif résistant à l'humidité. Remontez le pare-vapeur de 2 cm (3/4 po) sur le mur et coupez-le une fois la plinthe installée. Pour un sous-plancher en béton, le taux d'émission de vapeur d'eau doit s'établir tout au plus à 5 lb par 1 000 pi² par 24 heures (2,26 kg par 101,6 m² par 24 heures).

Si un plancher en vinyle, en linoléum ou en céramique était posé sur le béton, un pare-vapeur de 0,15 mm (6 mil) devra être installé par-dessus. Les bords du pare-vapeur doivent se chevaucher de 20 cm (8 po) et leurs jonctions doivent être raccordées avec de l'adhésif résistant à l'humidité. Remontez le pare-vapeur de 2 cm (3/4 po) sur le mur et coupez-le une fois la plinthe installée.

C. Bois

Le sous-plancher en bois doit être stable, en bon état et vissé ou cloué aux poutres de support. Les couvre-planchers ne doivent pas être installés sur un sous-plancher en bois qui repose directement sur du béton. Pour les planchers installés au-dessus d'un vide sanitaire, il est recommandé d'installer un pare-vapeur de 0,15 mm (6 mil). Les bords du pare-vapeur doivent se chevaucher de 20 cm (8 po) et leurs jonctions doivent être raccordées avec de l'adhésif résistant à l'humidité. Faites remonter le pare-vapeur de 2 cm (3/4 po) sur le mur et coupez-le une fois la plinthe installée. La teneur en humidité des sous-planchers en bois ne doit pas dépasser 12 % dans l'ensemble de la zone d'installation.

D. Vinyle (feuille/carreaux), linoléum, carreaux de céramique

Si un plancher en vinyle, en linoléum ou en céramique était posé sur le béton, un pare-vapeur de 0,15 mm (6 mil) devra être installé par-dessus. Les bords du pare-vapeur doivent se chevaucher de 20 cm (8 po) et leurs jonctions doivent être raccordées avec de l'adhésif résistant à l'humidité. Remontez le

pare-vapeur de 2 cm (3/4 po) sur le mur et coupez-le une fois la plinthe installée.

MODE D'INSTALLATION

Déposez des lattes dans le sens de la longueur, la languette latérale longue en face du mur. Ces lattes ne doivent pas être raccordées. Elles feront fonction de guides pour assurer la bonne installation des trois premières rangées. Lorsque les trois premières rangées seront complètement assemblées, les lattes faisant fonction de guides seront retirées.

Découpez une latte en trois sections comme suit :

- Section A :** 10 cm (4 po) ; servira à absorber les coups de maillet;
- Section B :** 30 cm (12 po) ; servira de lien pour orienter les planches d'une même rangée ;
- Section C :** pièce restante ; servira de première latte de la première rangée.

A. PREMIÈRE RANGÉE

- Enclenchez la latte servant de lien (section C de la latte découpée) à la latte faisant figure de guide (ci-après, « latte-guide ») en faisant glisser sa languette latérale longue dans la rainure latérale longue de la latte-guide à un angle de 20° à 30°, puis abaissez doucement la première latte pour l'enclencher.
- Installez les autres lattes de la première rangée : dans chaque cas, faites glisser la languette latérale longue dans la rainure latérale longue de la latte-guide. Pour chacune de ces lattes, avant de l'abaisser, vérifiez que le bout de la latte se trouve à environ 3/16 po (5 mm) de la précédente latte de cette même rangée. Pour relier deux planches, à l'aide du maillet de caoutchouc et du bloc de frappe (et en utilisant la section A de la latte découpée), frappez doucement contre la rainure de

l'extrémité courte de la nouvelle planche jusqu'à ce qu'elle soit complètement raccordée à la précédente.

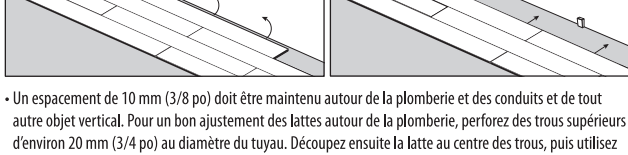
Ne jamais frapper directement sur les lattes de votre plancher. Des coups directs endommageront les lattes.

- Enclenchez la latte servant de lien (section B de la latte découpée) à la latte précédente. Les lattes ne doivent pas être frappées pour les assembler. Une fois les lattes bien assemblées, il n'y aura plus d'espace à la jonction entre elles. N'oubliez pas de prévoir un espacement de 10 mm (3/8 po) entre le bout de la première latte de chaque rangée et le mur.

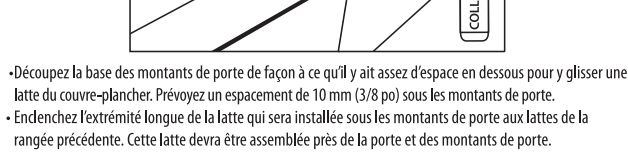


B. LES AUTRES RANGÉES

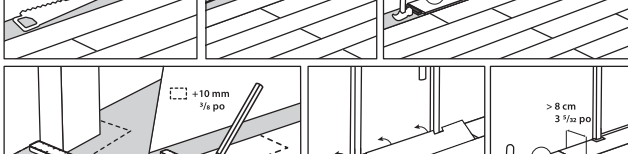
- Continuez de cette façon jusqu'à ce que la rangée soit terminée.
- Coupez la dernière latte en prévoyant un espacement de 10 mm (3/8 po) entre le bout de la pièce et le mur. Si vous utilisez une scie électrique portable (scie sauteuse) pour découper une latte, la couche décorative doit être placée face vers le bas. Par contre, si vous utilisez une table de sciage, la couche décorative doit être placée face vers le haut.



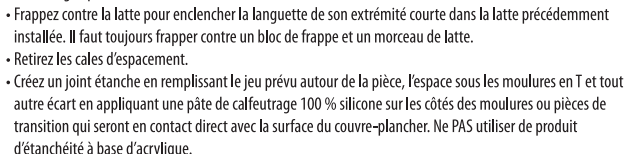
- Utilisez la pièce restante de la dernière latte d'une rangée pour commencer la rangée suivante si cette pièce mesure au moins 30 cm (12 po) ; il doit y avoir un décalage d'au moins 30 cm (12 po) entre les extrémités courtes des lattes d'une rangée à l'autre. Si la pièce restante ne permet pas de respecter ce décalage, utilisez une nouvelle latte et découpez-la de façon à reproduire cet intervalle.
- Pour enclencher la dernière latte de chaque rangée, utilisez une barre de tirage plutôt que le bloc de frappe.



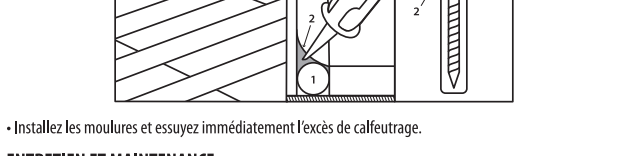
- Une fois que les trois premières rangées sont terminées, retirez les lattes-guides et faites glisser les rangées assemblées vers le mur, en veillant à ce que l'espacement de 10 mm (3/8 po) soit maintenu par rapport au mur.



- Un espacement de 10 mm (3/8 po) doit être maintenu autour de la plomberie et des conduits et de tout autre objet vertical. Pour un bon ajustement des lattes autour de la plomberie, percez des trous supérieurs d'environ 20 mm (3/4 po) au diamètre du tuyau. Découpez ensuite la latte au centre des trous, puis utilisez de la colle pour maintenir en place les deux morceaux.



- Découpez la base des montants de porte de façon à ce qu'il y ait assez d'espace en dessous pour y glisser une latte du couvre-plancher. Prévoyez un espacement de 10 mm (3/8 po) sous les montants de porte.
- Enclenchez l'extrémité longue de la latte qui sera installée sous les montants de porte au-dessus de la rangée précédente. Cette latte devra être assemblée près de la porte et des montants de porte.
- Faites glisser la latte à l'endroit approprié ; frappez doucement contre la latte jusqu'à ce qu'elle s'enclenche dans la latte précédemment installée. Il faut toujours frapper contre un bloc de frappe et un morceau de latte.



- Mesurez la profondeur et la largeur des montants de porte et ajoutez 10 mm (3/8 po) dans les deux sens. Découpez des entailles du côté de la rainure longue de la latte selon ces mesures.
- Enclenchez la languette latérale longue de la latte dans laquelle sont découpées les entailles dans la rainure de la rangée précédemment installée.
- Frappes contre la latte pour enclencher la languette de son extrémité courte dans la latte précédemment installée. Il faut toujours frapper contre un bloc de frappe et un morceau de latte.
- Retirez les cales d'espacement.

- Créez un joint étanche en remplissant le jeu prévu autour de la pièce, l'espace sous les mouleurs en T et tout autre écart en appliquant une pâte de calfeutrage 100 % silicone sur les côtés des mouleurs ou pièces de transition qui seront en contact direct avec la surface du couvre-plancher. Ne PAS utiliser de produit d'étanchéité à base d'acrylique.
- Si vous souhaitez réduire la quantité de produit de calfeutrage en silicone nécessaire, il est possible de remplir les espaces avec un corps de joint en polyéthylène de 10 mm (3/8 po) que vous pourrez ensuite recouvrir de pâte de silicone.



- Installez les mouleurs et essuyez immédiatement l'excès de calfeutrage.

ENTRETIEN ET MAINTENANCE

Les couvre-planchers sont parmi les plus résistants sur le marché. Néanmoins, ils ne sont pas à toute épreuve. En effet, l'apparition de légères rayures superficielles relève de l'usure normale du plancher stratifié à noyau rigide. Voici quelques conseils pour faire en sorte que votre plancher soit aussi résistant pour les années à venir qu'au jour de son installation.

- Placez des paillasons et des carpettes près des entrées principales où la circulation est importante, et des coussinets protecteurs sous les pieds de meubles afin de réduire les risques d'égratignures.
- Passer l'aspirateur ou une vadrouille sèche afin de retirer les particules de saleté non crustées ou la poussière.
- Lors du nettoyage, ne versez pas d'eau ou de nettoyant sur le plancher. Vous pouvez toutefois utiliser une vadrouille humide, au besoin.
- N'utilisez pas de produits nettoyants à base de savon. Nettoyez les taches avec un détergent à base d'eau conçu pour le plancher stratifié, au besoin.
- Ne jamais laisser l'eau reposer sur le plancher. Veuillez immédiatement essuyer les déversements.
- N'utilisez pas de produits de polissage, de cires ou de toute autre substance abrasifs.
- Maintenez l'humidité de la pièce entre 40 % et 70 % tout l'année. Il peut être nécessaire d'utiliser un déshumidificateur en période de forte humidité et un humidificateur en période de faible humidité.

GARANTIE

Les couvre-planchers stratifiés à core rigide imperméable Golden Select sont assortis d'une garantie limitée de 35 ans pour usage résidentiel. Voici les dispositions de la garantie visant l'usage résidentiel :

- Le plancher sera exempt de tout défaut de fabrication.
- La couche décorative ne se détériorera pas.
- Le plancher ne se décolore pas sous l'effet des rayons du soleil ou de l'exposition à un éclairage électrique ou à des rayons UV.
- Le plancher restera à l'humidité causée par le lavage à la vadrouille et les déversements domestiques du quotidien.
- Le plancher ne se tachera pas.
- Les joints demeureront intacts lors d'un usage normal.

Les couvre-planchers stratifiés à core rigide imperméable Golden Select sont assortis d'une garantie limitée de 15 ans pour usage commercial léger. Voici les dispositions de la garantie assortie à un usage commercial léger :

- Le plancher sera exempt de tout défaut de fabrication.
- La couche décorative ne se détériorera pas.
- Le plancher ne se décolore pas sous l'effet des rayons du soleil ou de l'exposition à un éclairage électrique ou à des rayons UV. Le plancher restera à l'humidité causée par le lavage à la vadrouille et par les déversements domestiques du quotidien.
- Le plancher ne se tachera pas.
- Les joints demeureront intacts lors d'un usage normal.

La garantie pour usage commercial de Golden Select s'applique aux installations situées dans des endroits ne donnant pas directement sur une rue, comme les bureaux, les chambres et les suites d'hôtel, les salles de conférence et polyvalentes dans les hôtels, et les magasins de détail.

Cette garantie ne s'applique pas aux installations situées dans des endroits à usage commercial industriel, notamment les aéroports, les restaurants, les bars, etc. Cette garantie commerciale ne sera applicable que dans la mesure où le plancher est installé par un professionnel, selon les instructions d'installation de Golden Select, et dans un endroit intérieur sec.

Les conditions suivantes s'appliquent à la garantie et peuvent l'annuler si elles ne sont pas respectées. Le propriétaire doit suivre les instructions d'entretien et de maintenance.

- Le revêtement de plancher doit être installé conformément aux instructions d'installation fournies.
- Toute demande d'indemnisation aux termes de cette garantie doit être présentée dans les 30 jours suivant la constatation d'un dommage.
- Tout dommage occasionné à la couche protectrice doit pouvoir être vu d'une position debout et couvrir une superficie d'au moins 13 centimètres carrés (2 pouces carrés). Toute atténuation de la brillance ou du lustre n'est pas considérée comme une usure de la couche protectrice et n'est pas couverte par la garantie.
- Une preuve d'achat, telle qu'une facture de vente, est obligatoire pour réclamer la garantie.
- Le fabricant se réserve le droit de désigner un représentant pour inspecter le plancher et prélever un échantillon pour analyse.
- Retirer le plancher avant de communiquer avec le service des réclamations de Golden Select entraînera l'annulation de la garantie.
- La garantie comprend le remplacement du matériel, mais exclut les coûts de la main-d'œuvre.
- La garantie est seulement applicable sur le produit installé à l'intérieur.
- Sur approbation d'une demande d'indemnisation au titre de la garantie, Golden Select informera le requérant des directives à suivre afin d'obtenir une réparation ou un remplacement. Le requérant disposera de 90 jours afin de se conformer aux directives. En cas d'omission du requérant de se conformer dans les 90 jours, celui-ci devra renoncer à tous droits dans le cadre de la garantie restreinte.

EXCLUSIONS DE LA GARANTIE

- Tout dommage résultant d'une installation, d'un entretien, d'un nettoyage ou d'une maintenance inappropriées.
- Tout dommage causé par un impact sévère, une rayure, une coupure, un incendie, une altération ou tout autre dommage causé par un cas de force majeure.
- De légers écarts pourraient apparaître entre les lattes d'un plancher stratifié à core rigide imperméable installé sur un système de chauffage à rayonnement. Cela n'est pas couvert par la garantie.
- Pour les produits aux rebords biseautés, l'écaillage et l'usure de moins de 5 mm (3/16 po) sur les rainures des lattes ne sont pas couverts par la garantie.
- La garantie restreinte ne s'applique pas aux mouleurs.
- La garantie s'applique uniquement aux planchers achetés auprès d'un distributeur agréé.
- Cette garantie ne couvre pas les défauts attribuables à une préparation inappropriée du sous-plancher ou de la surface (une installation adéquate doit être précédée d'une évaluation du taux d'humidité afin de vérifier qu'il n'y a pas une humidité excessive dans le sous-plancher). Un pare-vapeur doit également être installé sur les sous-planchers en béton, au sous-sol et dans les endroits sujets à l'humidité.
- Cette garantie ne couvre pas les dommages attribuables à la présence d'eau ou d'humidité dans le sous-plancher ou en dessous du plancher, y compris les dommages attribuables à la pression hydrostatique (eau ou humidité sous le plancher qui remonte à la surface en raison d'une pression exercée) ou à d'autres facteurs.
- La garantie visant l'étanchéité à l'eau ne s'applique pas aux dommages causés par des événements autres que les déversements domestiques de tous les jours (notamment, aux dommages causés par les fuites, les eaux stagnantes, les fuites de tuyaux, les défaillances mécaniques ou les fuites d'appareils). Il est recommandé de nettoyer les déversements immédiatement.
- Lorsque l'humidité s'accumule de manière excessive sur les bâtiments ou matériaux de construction, de la moisissure peut se former. La présente garantie exclut les dommages causés par la formation de moisissure en raison d'une exposition prolongée à l'humidité.
- Golden Select n'offre aucune autre garantie, explicite ou implicite. La présente garantie remplace toute autre garantie.

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'INDEMNISATION

Toute demande d'indemnisation aux termes de cette garantie doit être présentée dans les 30 jours suivant la constatation du problème. Pour ce faire, communiquez avec le Soutien technique de Golden Select. Il est possible de joindre le service de soutien technique par courriel à l'adresse technicalsupport@goldenselect.ca ou par téléphone au 1-800-267-3183. La demande d'indemnisation doit contenir une preuve d'achat (où figure la date de l'achat). Golden Select se réserve le droit de faire inspecter le plancher par l'un de ses représentants, qui prélèvera des échantillons pour analyse. Advenant un manque de collaboration raisonnable de la part du requérant envers le représentant qui procède à l'inspection et au prélèvement d'échantillons, Golden Select ne sera aucunement tenue d'assister le requérant.

*** Remarque importante : Le propriétaire/l'acheteur doit vérifier la couleur, le fini et la qualité du plancher avant son installation. Le fabricant n'est pas responsable des écarts résultant de l'installation d'un plancher présentant des défauts visibles.**

Pour toute question au sujet de l'installation, veuillez communiquer avec notre service de soutien technique par courriel à l'adresse technicalsupport@goldenselect.ca ou par téléphone au 1-800-267-3183. Pour acheter des mouleurs qui s'agencent avec le plancher, communiquez avec notre service à la clientèle à l'adresse info@goldenselect.ca ou visitez www.goldenselect.ca.